

Comment proposer un article à *Carrefours de l'éducation* ?

La revue publie des articles dans trois rubriques " Études et recherches ", " International ", " Note de synthèse " soit dans la partie *Varia*, soit dans un dossier thématique, et des notes de lecture. Langue : les propositions soumises doivent être rédigées en français ou traduites d'une langue étrangère en français.

Articles

1 - Contenu des articles :

Les articles " Études et recherches " sont des articles originaux et actuels qui traitent d'une question éducative, sans préjuger de la méthodologie utilisée et de la discipline de référence : psychologie, philosophie, histoire, sociologie de l'éducation, éducation comparée, didactiques... (à partir du 1^{er} octobre 2015, 30 à 35 000 signes **espaces compris** : texte, bibliographie, annexes et notes éventuelles).

Les articles " International " traitent obligatoirement une question éducative à partir d'un pays étranger, éventuellement dans une dimension comparative (à partir du 1^{er} octobre 2015, 30 à 35 000 signes **espaces compris**).

Les " Notes de synthèse " font le point sur la littérature récente publiée sur une question donnée : ouvrages, articles dont la liste complète et détaillée sera donnée en fin d'article par l'auteur (à partir du 1^{er} octobre 2015, 60 à 70 000 signes **espaces compris**).

2 - Normes de présentation

Les auteurs se livrent parfois inutilement à un travail de mise en forme (voir également annexe 1 p.6)

Titre de l'article : il est recommandé d'éviter les titres trop longs, la rédaction se réserve la possibilité de proposer des modifications du titre de l'article à publier.

Sous-titres : La hiérarchisation des sous-titres est limitée à **3 niveaux maximum** : (un sommaire peut être joint sur fichier distinct). La numérotation des sous-titres n'étant pas reprise à la publication, leur hiérarchie, limitée à 3 maximum, est à établir comme suit

Rang 1 : gras

Rang 2 : italique + gras

Rang 3 : italique

Anonymat : Le texte paginé ne comportera **aucune mention permettant d'identifier son (ses) auteur(s)** ; certaines références ou indications risquant de biaiser l'expertise en double aveugle, mais nécessaires par ailleurs, peuvent être mentionnées sur fichier distinct à l'attention de la rédaction, elles sont réintroduites à la publication.

Majuscules : Les noms propres de personnes sont écrits en minuscules (pas en lettres capitales), les majuscules initiales en lettres accentuées si nécessaire

Exemples : Émile et non Emile ; École et non Ecole

Acronymes et sigles : Ils sont développés au premier emploi

Exemple : Le CNDP (Centre national de documentation pédagogique) est implanté..

Les lettres initiales n'ont pas à être séparées par des points.

Références bibliographiques (voir exemples annexe 2 p. 7-9)

- références courtes (ou abrégées) dans le corps du texte,

exemples : (Isambert-Jamati, 1990) / Après « une courte citation » (Perrenoud, 2001, p. 125) / Une citation longue (deux phrases ou plus) sera placée en retrait du texte, suivie de la référence abrégée (Auteur, année, pagination).

– références complètes dans la bibliographie développée en fin d'article.

Format général. Auteur(s) : Nom Initiale(s) du prénom. (année de publication). Titre de l'ouvrage. Lieu d'édition : nom de l'éditeur.

Les différentes composantes de la référence sont séparées par des points. Pas de « » pour les titres des articles en revue. Date de consultation des bibliographies en ligne ...

Exemples :

Isambert-Jamati V. (1990). *Les savoirs scolaires. Enjeux sociaux des contenus d'enseignement et de leurs réformes*. Paris : Éd. Universitaires.

Merle P. (2008). Conceptualisations et approches empiriques de l'inégalité des chances scolaires : une interaction incertaine. In C. Carpentier (coord.). *L'école dans un monde en crise*. Paris : L'Harmattan, p. 69-88.

Cas de plusieurs auteurs (Durant et Dupont, 2007) ; à partir de 3 auteurs (Dupont *et al.*, 2007).

Les notes, numérotées en continu et présentées en bas de page, en nombre limité, doivent être les plus brèves possibles.

Graphiques et schémas

Sans gêner l'expertise, des illustrations complexes (tableaux, graphes, figures, etc. avec leurs titres, sources et note de lecture ou commentaire attaché) peuvent être reportées en fin de proposition ; dans le corps du texte, apparaissent alors les mentions « insérer ici » suivies du n° de l'illustration et de son titre). Il est préférable d'éviter les images. Il n'est pas possible d'utiliser la couleur dans les graphiques.

Au moment de la préparation du texte en vue de la composition, si l'article comporte graphique avec données chiffrées, photographies, etc., l'auteur fournira, à la demande de la rédaction, une épreuve papier du résultat souhaité ainsi que les données originales (tableau Excel, etc.) permettant de réaliser l'illustration souhaitée (il en va de la qualité de la publication).

Le résumé (voir également annexe 3, p. 10)

Titre, résumé d'article et descripteurs en français sont proposés sur une page distincte ne comportant aucune mention permettant d'identifier son auteur (ses auteurs).

Le texte du résumé (1 200 signes maximum espace compris : titre, texte et descripteurs) est utilisé dans la phase initiale d'expertise. Il doit présenter objet de l'article, problématique et cadre de référence, méthodologie et résultats majeurs. Le résumé constitue un élément important de la proposition.

Les descripteurs, 5 à 7 " mots-clés ", se référeront à la version française du Thésaurus européen des systèmes éducatifs (TESE : édition 2009) accessible *via* le site central Eurydice (<http://www.eurydice.org>). Les utilisateurs peuvent télécharger le TESE gratuitement. Eventuellement, si le Thésaurus européen se montre limité pour une notion essentielle de l'article, il est possible d'ajouter une seconde liste de mots clés.

Pour les articles à publier, il sera demandé aux auteurs une version définitive du résumé en français et des descripteurs en cohérence avec le contenu du texte validé. L'éditeur se charge de la traduction du résumé en anglais.

3 - Procédures

Envoi des propositions

Les propositions d'article - (*validées par le(s) coordonnateur(s) dans le cadre d'un dossier thématique*) - sont à envoyer simultanément en versions papier et numérique. Dans le cas contraire, l'article ne sera pas pris en considération. Sans indication permettant d'identifier l'auteur (les auteurs), **Un** exemplaire papier de l'article (impression en recto-verso acceptée) et **un** exemplaire papier du résumé en français sont à faire parvenir au secrétariat de la revue accompagnés du « **Formulaire auteur** ». Les versions numériques au format texte « *. doc » de l'article et des résumés (en deux fichiers distincts) sont à adresser à carrefours.expertise@u-picardie.fr avec copie à [2](mailto:carrefours.education@u-</p></div><div data-bbox=)

picardie.fr . Si le comité de rédaction juge que la procédure d'expertise peut être engagée, **des exemplaires papier supplémentaires** seront demandés.

En revanche, **les coordonnées de l'auteur** (des auteurs) **ne doivent pas être présentes dans le texte de l'article**, elles figureront dans l'envoi, sur fichier(s) et page(s) séparée(s) – une page par auteur – (**Formulaire auteur ci-joint, p. 5**) : civilité, NOM et prénom de l'auteur (des auteurs), titre, fonction et institution de rattachement, coordonnées électronique, téléphonique et postale, titre de l'article, nombre de signes (espaces et ponctuation compris), rubrique, thématiques ou disciplines. La version imprimée du formulaire, revêtue de la signature manuscrite, est à acheminer avec les exemplaires papier des texte et résumé. La version numérique du fichier formulaire, renseignée et renommée « nom auteur.doc » peut être transmise en même temps que les fichiers « texte » et « résumé ».

En cas de pluralité d'auteurs, chacun d'eux veillera à ordonner son formulaire auteur (auteur n° 1, auteur n° 2, etc.) **L'auteur 1 est le correspondant unique** de la rédaction (envoi, accusé de réception, expertise et PAO si la proposition est retenue). Il a en charge d'informer ses co-auteurs et de valider les éléments les concernant.

Dans l'hypothèse de publication, sauf avis contraire, l'ordre des auteurs correspondra à l'ordre mentionné dans les formulaires auteurs. Les coordonnées électroniques et rattachement institutionnel du (des) auteur(s) sont actualisés lors de la publication.

Réception et expertise

Cas des propositions pour dossier thématique

Les contributions sollicitées et validées par le coordonnateur sont soumises aux mêmes procédures d'expertise que les articles reçus spontanément à paraître dans la partie *Varia*.

Cas général des propositions spontanées

Il est accusé réception de la proposition d'article par lettre ou par courriel.

La proposition est lue par des membres du comité de rédaction qui procèdent à un premier examen ; en cas d'avis favorable, elle est soumise à **deux** lecteurs extérieurs au comité de rédaction. Ceux-ci sont plus souvent choisis parmi les membres permanents du comité de lecture. Des experts extérieurs à ce comité peuvent, si nécessaire, être sollicités.

Les comptes rendus d'expertise des lecteurs se prononcent sur la publication ou non de l'article avec indications des corrections nécessaires éventuelles. En cas d'avis contradictoires, une **troisième** expertise est sollicitée.

Un compte rendu de ces avis et expertises est adressé à l'auteur (ou à l'auteur n°1, auteur référent, pour les articles co-écrits) par lettre ou par courriel.

Les manuscrits ne sont pas retournés aux auteurs.

L'envoi d'une proposition d'article implique que cette dernière n'a pas été soumise ailleurs pour publication.

Publication

Une fois les éventuelles corrections effectuées, le calendrier prévisionnel de parution de l'article est transmis à l'auteur (à l'auteur référent). Il adresse alors à la rédaction en version électronique (*.doc), outre le texte de l'article, le fichier du résumé en français accompagné des descripteurs correspondants à la version aboutie de l'article. A cette occasion, sont actualisées, si nécessaire, les coordonnées des auteurs.

Les épreuves, en version électronique (format PDF), sont adressées pour relecture à l'auteur (à l'auteur référent dans le cas d'une co-écriture).

Lors de la parution, l'auteur recevra (les auteurs recevront) un exemplaire de la revue.

Notes de lecture

Les auteurs (ou les éditeurs) qui souhaitent qu'une note de lecture soit publiée dans *Carrefours de l'éducation* sont invités à adresser un exemplaire de leur(s) ouvrage(s) récent(s) au secrétariat administratif. La rédaction se réserve la possibilité de faire ou pas rédiger une note.

Deux formats de notes de lecture sont publiés dans la revue :

- Les notes courtes (de 1 000 à 2 500 signes maximum, espaces et ponctuation compris) présentent ouvrages et instruments de travail.
- Les notes longues (de 5 000 à 10 000 signes maximum, espaces et ponctuation compris) procèdent à une analyse critique d'un ouvrage.

La référence bibliographique complète de l'ouvrage recensé précisera son nombre de pages.

Exemple : Rinaudo J.-L. et Poyet F. (dir.) (2009). *Environnements numériques en milieu scolaire. Quels usages et quelles pratiques ?* INRP (Technologies nouvelles et éducation), 254 p.

http://www.inrp.fr/publications/catalogue/web/Notice.php?not_id=BT+067

Les notes sont à adresser directement par courrier électronique à bruno.poucet@u-picardie.fr avec copie à carrefours.education@u-picardie.fr. Sauf exception, il ne sera pas accusé réception du compte rendu de lecture qui est ainsi réputé accepté ; sa publication interviendra dans le numéro le plus proche, en fonction de la place disponible.

Copyright

L'auteur cède à *Carrefours de l'éducation*, à titre exclusif, les droits de propriété, en contrepartie de la publication dans *Carrefours de l'éducation* des articles ou notes en tous formats et sur tous supports (papier, versions numériques sur Cd-rom, ressources en ligne, Internet, etc.). Cependant, avec l'accord préalable de *Carrefours de l'éducation*, l'auteur peut publier sa contribution dans un livre dont il est l'auteur ou auquel il contribue à la condition de citer la source de première publication, en l'occurrence, *Carrefours de l'éducation*.

Les opinions émises dans la revue *Carrefours de l'éducation* n'engagent que leurs auteurs.

<u>Adresse de la rédaction</u>	Adresse électronique unique
Université de Picardie Jules Verne Carrefours de l'éducation Bâtiment E Chemin du Thil 80025 AMIENS CEDEX 1 Secrétariat administratif Tél (33) 322.82.70.66	carrefours.education@u-picardie.fr

(Mise à jour 2014)

Formulaire auteur (Mise à jour 2014)

Une version numérique de ce formulaire au format *.doc, renommée « nom auteur.année.doc » est à transmettre en même temps que les fichiers texte et résumé (carrefours.education@u-picardie.fr copie à carrefours.expertise@u-picardie.fr). La version imprimée, revêtue de la signature manuscrite de l'auteur, est à acheminer avec les exemplaires papier des texte et résumé au secrétariat administratif.

Université de Picardie Jules Verne Carrefours de l'éducation	Bâtiment E - Chemin du Thil 80025 AMIENS CEDEX 1
--	---

Pour un article écrit à plusieurs, établir un formulaire par co-auteur.

Auteur : unique co-auteur, dans ce cas n° de l'auteur (n° 1 ; n 2, etc.) /_n° ___/ sur /___/

L'auteur 1 sera le **correspondant unique** de la rédaction (expédition, accusé de réception, expertise, PAO si la proposition est retenue). Il aura en charge d'informer ses co-auteurs et de valider les éléments les concernant. Dans l'hypothèse de publication, l'ordre des auteurs correspondra à l'ordre mentionné dans les formulaires auteurs.

Coordonnées auteur(e) : Madame Monsieur

NOM En majuscules	Prénom
----------------------	--------

Titre : Fonction :

Institution de rattachement et coordonnées :

Électronique : Téléphonique :

Adresse postale : est à privilégier l'adresse qui servira pour la correspondance avec la rédaction (expertise, relecture d'épreuve, etc.) et l'envoi des documents (exemplaire de la revue, tirés à part, etc.)

Titre de l'article :

Nombre de signes de la proposition (mots, espaces et ponctuation compris) : /_____/

Pour mémoire, standards : 30 à 40 000 articles Etudes et recherche, International ; Note de synthèse 60 à 80 000.

Type de proposition "spontanée" "dans le cadre d'un dossier thématique", dans ce cas :

nom du coordonnateur et titre du dossier :

Proposition pour la rubrique :

"Études et recherches" "International" "Note de synthèse"

Champ(s) concerné(s) par la proposition : (*) barrer les mots ou expressions non pertinents

Thématiques et/ou disciplines concernées par la proposition (*) : Philosophie, Histoire de l'éducation, Psychologie du développement et apprentissages, Psychologie clinique / sociale / interculturelle, Sociologie de l'éducation, Didactiques, Education comparée, EPS, Formation, Handicap, TICE ; autre :

Dans l'hypothèse d'une expertise favorable et en contrepartie de la publication dans *Carrefours de l'éducation* des articles ou notes en tous formats et sur tous supports je cède les droits de propriété à la revue.

Éventuellement, avec l'accord préalable de *Carrefours de l'éducation*, je pourrai :

- publier cette contribution dans un livre dont je suis l'auteur ou auquel je collabore à la condition de citer la source de première publication, en l'occurrence, *Carrefours de l'éducation* ;
- être autorisé à mettre en ligne sur un site institutionnel (établissement d'affectation, laboratoire de rattachement) les références complètes de mon article (auteur(s), titre, n° de la revue, année de publication, pagination, rubrique et/ou nom du dossier thématique), références obligatoirement accompagnées des liens avec les sites de *Carrefours de l'éducation* et de son partenaire permettant ainsi aux visiteurs d'accéder aux résumé, descripteurs, sommaire et texte intégral de l'article.

Actuellement, **Carrefours de l'éducation** est disponible :

- sur le portail *Cairn.info* depuis n° 11 (2001-1). Un article reste en accès conditionnel (payant) pendant 3 ans pour les particuliers ; en revanche, les visiteurs des institutions qui ont acquis la licence *Cairn.info* accèdent au texte intégral depuis les terminaux informatiques de leur établissement ;
- les numéros 33 (2012-1) et suivants sont également accessibles sur le site d'Armand Colin à l'adresse : <http://www.armand-colin.com/revue/31/1/carrefours-de-l-education.php>

Carrefours de l'éducation est désormais éditée par Armand Colin dont la politique relative aux archives ouvertes figure sur le site à l'adresse (<http://www.armand-colin.com/revues.php>).

Fait le à

Signature

Annexe 1 - Consignes typographiques et recommandations pour les illustrations

(Mise à jour 2012)

Saisie du texte

Il n'est pas utile d'effectuer une mise en page sur le traitement de texte ; ce travail sera réalisé lors de la PAO, il est recommandé aux auteurs :

- de n'utiliser que la touche retour du clavier [↵] pour changer de paragraphe,
- de ne pas utiliser les tabulations [→|] pour créer des alinéas,
- de ne pas utiliser les espaces pour créer des alignements, des retraits
- de réserver l'italique aux extraits d'entretien, expressions latines, termes mis en relief ... (les citations des autres sources restant en caractère normal).

TOUCHES DU CLAVIER [→|] [↵]

Espaces typographiques

En typographie française, la règle est simple. On distingue :

les signes simples

virgule	,	pas d'espace avant, espace après
point	.	pas d'espace avant. espace après

les signes doubles

point virgule	;	espace avant ; espace après
deux points	:	espace avant : espace après
point d'exclamation	!	espace avant ! espace après
point d'interrogation	?	espace avant ? espace après

Rappel de la hiérarchie des sous-titres limités à 3 niveaux maximum.

Rang 1 : gras

Rang 2 : italique + gras

Rang 3 : italique

Annexe 2 – Références et Normes bibliographiques (Mise à jour 2012)

Citations – Références bibliographiques : Format général et Quelques exemples parmi les plus courants

Citations

Une référence sera suivie de la référence bibliographique abrégée (Auteur, année).
Une citation courte sera directement insérée dans le texte, entre guillemets (« »), suivie de la référence bibliographique abrégée (Auteur, année, pagination).

Exemple (tiré du n° 20 de la revue, p. 118) :

On peut craindre en effet que la forte tonalité affective de ces moments de formation ne gêne l'implication cognitive nécessaire à tout apprentissage. En tout cas, selon Blanchard-Laville et Nadot (2000), l'investissement émotionnel et l'implication en tant que personne peuvent déboucher sur un risque de mésestime de soi, si bien que du côté du formateur, « l'art de remuer le couteau dans la plaie sans faire trop de dégâts » (Perrenoud, 2001, p. 125) est nécessaire.

Une citation longue (deux phrases ou plus) sera placée en retrait du texte, suivie de la référence abrégée (Auteur, année, pagination).

Exemple (tiré n° 23 de la revue, p. 29) :

À travers la variété des situations, cette étude fait également apparaître une absence caractérisée de critères de référence pour la mise en place d'aide, absence confirmée par l'institution elle-même :

« Il ne semble pas que l'on dispose aujourd'hui de critères qui permettent de faire le partage entre les difficultés que peuvent/doivent être prises en charge en classe celles qui appellent des réponses particulières dont la mise en œuvre relève de « spécialistes ». Il est probable d'ailleurs que ce partage est largement lié à des critères conjoncturels. » (MEN, 2004, p. 32.)

PS : l'emploi de *l'italique* est principalement réservé aux extraits d'entretiens.

Références courtes et complètes

Les références courtes (ou abrégées) figureront entre parenthèses dans le corps du texte (Auteur, année) ou (Auteur, année, pagination) pour les emprunts explicites ou après les citations entre guillemets.

Les références complètes correspondantes seront présentées par ordre alphabétique des auteurs en fin d'article. Il doit y avoir correspondance entre les références courtes et la bibliographie de fin d'article.

Pour certains articles, l'appel de notes est accepté pour préciser sources ou archives mobilisées en notes de bas de page ; dans ce cas, les références complètes correspondantes ne seront pas reprises dans la bibliographie terminale afin d'éviter les doublons.

Format général

Auteur(s) : Nom Initiale(s) du prénom. (année de publication).Titre de l'ouvrage. Lieu d'édition : nom de l'éditeur.

Ces différentes composantes de la référence sont séparées par des points.

Auteur : Nom en minuscules avec majuscule initiale

Année de publication de l'ouvrage consulté, suivie éventuellement de [année de la première publication]

Titre de la publication en italique

Lieu d'édition : nom de l'éditeur

Pagination (chapitre d'ouvrage et article)

Publication numérique [type de support] site, CD-Rom, Revue virtuelle, et (date de consultation)

Quelques exemples pour les types de références les plus courants (ouvrage individuel, ouvrage collectif, article de revue, document institutionnel, etc.) non exhaustifs.

Références courtes dans le corps du texte (ou appel de note *)	Références complètes en fin d'article (ou en note de bas de page*) * pour textes historiques)
	Ouvrages
	Format général Auteur(s) Nom Initiale(s) du prénom. (année de publication). <i>Titre de publication</i> . Lieu d'édition : nom de l'éditeur.
(Blanchard-Laville, Nadot, 2000)	Blanchard-Laville C., Nadot S. (2000). <i>Malaise dans la formation des enseignants</i> . Paris : L'Harmattan.
(Blanchet et al., 2005)	Blanchet A., Gotman A., de Singly F. (2005) [1995]. <i>L'enquête et ses méthodes</i> . Paris : A. Colin.
Après « une citation » (Perrenoud, 2001, p. 125)	Perrenoud P. (2001). <i>Développer la pratique réflexive dans le métier d'enseignant</i> . Paris : ESF.
Pour deux ou plusieurs références (Deauvieu, Terrail, 2007 ; Isambert-Jamati, 1990)	Deauvieu J., Terrail J.-P. (coord.) (2007). <i>Les sociologues, l'école et la transmission des savoirs</i> . Paris : La Dispute (L'enjeu scolaire). Isambert-Jamati V. (1990). <i>Les savoirs scolaires. Enjeux sociaux des contenus d'enseignement et de leurs réformes</i> . Paris : Éd. Universitaires.
	Chapitre d'ouvrage
	Format général Auteur(s) Nom Initiale(s) du prénom. (année de publication). Titre du chapitre. <i>In</i> Initiale(s) du prénom. Nom du(des) responsable(s) de l'ouvrage (dir. / éd. / coord.). <i>Titre de l'ouvrage</i> . Lieu d'édition : nom de l'éditeur, pagination p. xx-yy.
(Merle, 2008)	Merle P. (2008). Conceptualisations et approches empiriques de l'inégalité des chances scolaires : une interaction incertaine. <i>In</i> C. Carpentier (coord.). <i>L'école dans un monde en crise</i> . Paris : L'Harmattan, p. 69-88.
	[Publication électronique]
	Format général Auteur(s) Nom Initiale(s) du prénom. (année de publication). Titre de l'article. <i>Nom du périodique numérique</i> ou disponibilité sur Internet [support], adresse complète du site (date de consultation).
(Lang, 2001)	Lang V. (2001). La profession enseignante en France : permanence et éclatement. <i>In</i> Le renouvellement de la profession enseignante : tendances, enjeux et défis des années 2000. <i>Éducatons et francophonie</i> [Revue scientifique virtuelle], vol. XXIX, n° 1, http://www.aceph.ca/revue (consultation : 25 novembre 2006).
	Article de revue
	Format général Auteur(s) Nom Initiale(s) du prénom. (année de publication). Titre de l'article. <i>Nom du périodique, de la publication</i> , numéro ou volume, pagination p. xx-yy.
(Thouroude, 2010)	Thouroude L. (2010). L'école maternelle : une école de l'entre-deux. <i>Carrefours de l'éducation</i> , n° 30, p. 43-55.
	Autres (rapport, publication institutionnelle ...)
(Oberti, 2004)	Oberti M. (2004). <i>Ségrégation urbaine et scolaire dans l'Ouest parisien</i> . Rapport pour le ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur / DIV/FAS. Paris : OSC ; FNSP-CNRS.

(MEN, 2004, p. 32.)	MEN (2004). <i>Lire au CP. Prévention de l'illettrisme. Enseigner la lecture et prévenir les difficultés dans les CP à effectifs réduits</i> . Paris : MEN.
(BOEN, 2007)	Paris : MEN (2007). Parlement des enfants. 2007-2008. <i>Bulletin officiel de l'Éducation nationale</i> , n° 35 du 4 octobre 2007, p. 2063-2066.
	Archives et autres sources
	Format général Nom de l'institution, cote, nom du document et datation
<i>appel de note</i>	Fonds Mallet, 36/1, lettre du 4 avril 1967 au délégué général de l'association Cobaty.
	Archives nationales, F17/4364, rapport du conseil académique de Clermont, juin 1869.

Annexe 3 – Résumé et descripteurs (Mise à jour 2013)

Résumé, titre et descripteurs en français précédé du titre de la proposition sans indication des noms et prénoms de l'auteur – des auteurs – sont à adresser, d'une part, sur une page distincte du texte de la proposition, au secrétariat administratif en même temps que la proposition d'article et, d'autre part, en version numérique « résumé.doc » à carrefours.expertise@u-picardie.fr avec copie à carrefours.education@u-picardie.fr

Les descripteurs se référeront au Thésaurus européen des systèmes éducatifs (TESE) Édition 2009 accessible via le site central Eurydice
<http://eacea.ec.europa.eu/eurydice/portal/page/portal/Eurydice/TESEPresentation>

La version 2009 propose, en 15 langues, les présentations alphabétiques, systématiques et permutées des descripteurs retenus au niveau européen.

Titre de la proposition

Titre complet de l'article

(éviter les titres trop longs, la rédaction se réserve la possibilité de proposer des modifications du titre de l'article à publier)

Résumé [nombre de signes espaces compris] standard entre 1000 et 1200 signes

Résumé (texte sans mise en forme particulière)

Descripteurs en français (de 5 à 7 maximum séparés par des tirets)

Descripteurs TESE (2009) :

* Autre(s) mots clés :

* Eventuellement, si le Thésaurus européen se montre limité pour une notion essentielle de l'article, il est possible d'ajouter une seconde liste de mots clés.

* * *

PS : Le texte du résumé (1 200 signes) s'avère un élément utile dès la phase initiale d'expertise. Il doit présenter l'objet de l'article, problématique et cadre de référence, méthodologie et résultats majeurs. Le résumé constitue un élément important de la proposition.